Communiqué de presse

11 DÉCEMBRE 2024 | **PLAN DE REDUCTION DES DÉCHETS**

Plan de réduction des déchets : ouverture de la consultation publique

Ce document stratégique inscrit les engagements de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour la réduction de son impact sur l'environnement et pour l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants. Ceux-ci ont 1 mois pour formuler leurs observations. L'objectif : aboutir à un projet commun et une vision partagée adaptés aux spécificités de chaque zone du territoire, pour proposer les actions les plus pertinentes à déployer entre 2025 et 2031.

Qu'est-ce qu'un Plan de Réduction des Déchets ?

La réalisation d'un Plan de réduction des déchets est inscrite au programme du Projet de territoire 2020-2026 en complément du Plan climat. Ce document stratégique inscrit les engagements de la CASGBS et détaille, à l'échelle du territoire, les objectifs de prévention des déchets. Il définit des actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Réduire la production de déchets, en optimiser les coûts de gestion, améliorer les performances de tri, initier des changements de comportements et mieux valoriser les déchets, tels sont les défis du projet de Plan de réduction de déchets soumis à la consultation.

Ce document réglementaire repose sur un diagnostic approfondi, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire depuis 2023.

Une dynamique positive

Selon le diagnostic établi jusqu'ici, le territoire de Saint Germain Boucles de Seine peut déjà s'appuyer sur une dynamique positive en matière de réduction des déchets.
Les pratiques de compostage y sont bien ancrées mais doivent désormais être massifiées. Des expérimentations autour de la collecte des déchets alimentaires sont en cours, illustrant une volonté d'aller plus loin dans la gestion responsable des biodéchets (l'ensemble des déchets alimentaires et déchets végétaux). De plus, le territoire a pour ambition de poursuivre le développement d'un réseau dense d'acteurs locaux, mobilisés autour des enjeux de la prévention des déchets.

Relever les défis

Cependant, plusieurs défis restent à relever. Le territoire travaille à créer les conditions

d'implantation de structures dédiées au réemploi et à la réparation, essentielles pour promouvoir une économie circulaire. Bien que sa cible principale reste les ménages, la CASGBS souhaite aussi renforcer ses actions de prévention spécifiques à destination des entreprises. Enfin, elle continue d'apporter une attention particulière à la problématique des dépôts sauvages, notamment en forêt.

Les étapes d'élaboration du projet

- **Octobre 2023** : diagnostic
- **Janvier 2024** : ateliers de travail chargés de travailler et faire ressortir collectivement des idées visant à réduire efficacement les déchets produits sur le territoire de la CASGBS. Les ateliers de travail étaient constitués de représentants d'entreprises engagées, de bailleurs, d'éco organismes, de la Chambre de métiers et de l'artisanat/Chambre de commerce et d'industrie, d'agents des communes et de la CASGBS et d'élus.

  Les participants (une vingtaine par session) ont travaillé autour de 4 thématiques :

  → Développement de la consommation responsable
  → Développement de l'éco-exemplarité en matière de déchets de la CASGBS, des communes et institutions sur le territoire
  → Amélioration du tri et de la valorisation des déchets, la sensibilisation et la communication
  → Gestion et prévention des déchets des professionnels gérés par la CASGBS, développement de l'économie circulaire et de l'Écologie Industrielle et Territoriale.

  A l'issue de ces ateliers, 7 axes et 19 actions ont été retenus et soumis aux élus de la commission Environnement.
- **14 mars 2024** : création de la communauté de travail « Économie circulaire et déchets » comme Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) par délibération du Conseil communautaire
- **13 janvier au 13 février 2025** : consultation du public sur le projet de plan de réduction des déchets de la CASGBS.
- **Mars 2025 :** avis de la Communauté de travail « Économie circulaire et déchets »
- **Printemps 2025 :** adoption par le Conseil communautaire

Lancement d'une consultation publique

La CASGBS met aujourd'hui son Plan de réduction des déchets à l'avis du public avant de soumettre son adoption définitive au Conseil communautaire au printemps 2025.

Procédure de participation du public

Les habitants pourront formuler leurs observations pendant une période de 1 mois, du 13 janvier au 13 février 2025 :

> par courrier électronique à l'adresse suivante : **monavis.plandechets@casgbs.fr**

> **Par écrit sur le registre de consultation** prévu à cet effet, disponible dans les locaux de la CASGBS Parc des Érables, bâtiment 4, 66 route de Sartrouville au Pecq, du lundi au jeudi, 8h30/12h30 et 13h30/17h30, le vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h.

L'Agglo mettra à disposition 3 documents en projet :

- **Le diagnostic** faisant état des atouts et des défis du territoire,
- **Les fiches actions,**
- Une **Synthèse** reprenant les points clefs **du Plan de réduction des déchets.**

L'intégralité de ces documents sera disponible à compter du 13 janvier 2025 et durant 1 mois :

> En ligne sur le site de la CASGBS
> En support papier dans les locaux de la CASGBS.

7 axes pour réduire la production de déchets sur notre territoire d'ici 2031

Les points clefs du Plan de réduction des déchets soumis à consultation, s'articulent autour de 7 axes et 19 actions.

Axe 1 : Communiquer et sensibiliser pour inciter aux changements de comportements

Axe 2 : Accompagner et valoriser les acteurs locaux du réemploi et de la réparation

Axe 3 : Favoriser des pratiques de consommation et de commercialisation pour limiter la production de déchets

Axe 4 : Réduire les déchets organiques et encourager leur gestion de proximité

Axe 5 : Accompagner les administrations publiques du territoire dans l'exemplarité

Axe 6 : Réduire les déchets produits lors d'événements

Axe 7 : Organiser la lutte contre les dépôts sauvages.

Le plan de réduction des déchets : un pilier du PCAET pour développer une économie locale et durable

Le **Plan de réduction des déchets** s'inscrit pleinement dans les orientations du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CASGBS** qui identifie plusieurs actions phares pour réduire l'empreinte carbone du territoire.

Le Plan de réduction des déchets, en tant que déclinaison du PCAET axée sur la réduction de l'énergie grise des déchets, garantit une approche globale et cohérente avec les objectifs **climatiques** et **énergétiques** du territoire. Il renforce également la mobilisation des acteurs locaux autour de projets communs, créant ainsi un écosystème vertueux et durable.

→ Les deux plans se renforcent mutuellement pour atteindre un modèle plus résilient et éco-responsable.

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU 13 JANVIER AU 13 FÉVRIER 2025

Consultez le projet de Plan de réduction des déchets et l'ensemble des documents associés

> En ligne sur le site www.casgbs.fr

> Au siège de la CASGBS

Et donnez votre avis !

> Par email :
monavis.plandechets@casgbs.fr

> Sur le registre de consultation au siège de la CASGBS :
du lundi au jeudi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
le vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Conception : TempsReel - Impression DESBOIS GRESIL - 11/2024

Saint Germain bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine
Parc des Érables - Bâtiment 4
66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq

Plus d'infos :
www.casgbs.fr